

# France Télécom étend le dégroupage

Bonne nouvelle pour les exclus du haut débit. Le dégroupage, qui permet à des opérateurs alternatifs de proposer des offres ADSL concurrentes de celles de France Télécom.

L'opérateur historique annonce en effet avoir formulé une offre de location de ses fibres optiques passives, permettant à ses concurrents d'accéder aux centraux utilisés pour le dégroupage. Elle sera disponible à la mi-mars. Commercialisé entre 1,40 et 2,90 euros par mètre et par an, cette offre « *permet un accroissement significatif du nombre de centraux dégroupés, venant s'ajouter à l'effort déjà fait par les collectivités* », commente l'Arcep, le régulateur des télécoms. Concrètement, l'offre permet aux opérateurs alternatifs de faire la jonction entre leurs réseaux et les centraux téléphoniques éloignés. Conséquence, le dégroupage devient viable pour ces opérateurs dans les zones rurales. Rappelons que France Télécom avait jusqu'à aujourd'hui toujours refusé de louer ses fibres optiques. Mais sous la pression de l'Arcep, l'opérateur historique a dû faire machine arrière.